

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 novembre 2022

Le trente novembre deux mille vingt-deux à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Massieux se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Date de Convocation : 25.11.2022

Nombre : 23
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 20

Présents : MMES. MM., NABETH P., BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, CHAMBOST, ROYER, MEUNIER CŒUR, MONCHAL, MOULIN, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, MARTINEZ, BEAUDOIN B., GUILLOT, HENRY, DESPORTES, MALLETON, RICHARD-VITTON.

Absents : M. BENTOUHAMI pouvoir donné à M. NABETH
M. GARCIA pouvoir donné à Mme DUCHAMP-GARCIA
Mme JOLY pouvoir donné à Mme GUILLOT
M. BERENGUER, excusé
M. GERARDI
Mme MONDION

Secrétaire de séance : ROYER Pierre-Alexandre

Le Maire informe l'assemblée que le conseil est enregistré.

Il met au vote le Procès-Verbal de la séance précédente, M. HENRY intervient en s'étonnant de ne pas avoir vu le compte-rendu de la séance précédente, le Maire lui rappelle que depuis le 01/07/2022 les règles de publicité ont changé, il n'y a plus de compte-rendu et le PV est publié une fois qu'il a été validé au commencement de la séance suivante. Après avoir débattu, il est décidé de proposer une relecture du PV aux membres du conseil municipal lors de l'envoi de l'ordre du jour de la prochaine séance afin de pouvoir prendre en compte d'éventuelles remarques.

Le Procès-Verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

COMMISSION DE L'URBANISME

ALDI : PC

M. BURETTE-POMMAY informe le conseil municipal du nouveau refus reçu début novembre pour les mêmes raisons dû au manque d'éléments concernant la protection de la nappe phréatique. Une discussion devrait s'organiser avec ALDI mais à ce jour pas de nouvelles.

Mme GUILLOT demande qui a instruit le dossier, M. BURETTE-POMMAY répond que c'est le service ADS qui a consulté l'ARS et également la DREAL pour un manque d'élément concernant les études de sol. Etude de sol pas assez approfondie et qui pourrait porter atteinte au sous-sol et donc à la nappe phréatique. M. BURETTE-POMMAY indique que cette position est certainement due aux nouveaux périmètres qui avaient été établis par l'hydrogéologue MURZILLI. Il rappelle le refus du permis LIDL, présence d'hydrocarbures et polluants sur terrains Lanz Europe. Le Maire a contacté l'ARS car inquiet sur l'évolution de la zone d'activité, à ce sujet l'ARS conseille à la commune de se rapprocher de cet expert hydrogéologue M. MURZILLI pour obtenir des préconisations techniques pour les démolitions, constructions,

Bilan sur le nombre de demandes d'autorisation d'urbanisme (comparatif avec 2021)

M. BURETTE-POMMAY informe le conseil du constat sur la baisse des dossiers reçus en urbanisme. Un état a été fait à fin novembre avec Mme ROUX. Année 2021 : 222 dossiers Année 2022 : 180 dossiers soit une baisse de 19 %. Cu baisse de 33 % (49 dossiers en 2021 ; 33 dossiers en 2022). DP 99 dossiers en 2021 et 96 en 2022 (octobre-novembre, essentiellement des dossiers de demande de panneaux photovoltaïques). PC 16 en 2021, 9 en 2022 soit presque 44 % de moins. DIA : 50 en 2021 et 33 en 2022 soit 34 % de moins. M. BURETTE-POMMAY conclut sur une baisse de l'immobilier actuellement due essentiellement aux taux d'emprunt et d'usure. Le prix du terrain reste également élevé.

M. RICHARD VITTON demande où en sont les travaux de démolition au 578 route de la Genetière et s'inquiète du danger que représente ce chantier actuellement du fait d'un accès mal sécurisé, des enfants pénétreraient dans cette propriété. M. BURETTE-POMMAY répond que la commune ne peut intervenir directement sur cette propriété puisque domaine privé mais une demande pourrait être faite auprès du propriétaire.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ELECTIONS

Salle polyvalente : tarif de location

Mme DEGUEURCE rappelle la délibération du 19/10/2022. Elle indique que suite à la dernière manifestation, le Beaujolais Nouveau, qui n'a dégagé aucun bénéfice, il est proposé une délibération pour mettre à disposition des associations, gratuitement, la salle polyvalente, ceci afin de les soutenir financièrement.

Après exposé de Mme DEGUEURCE et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

▪ Délibération :

« Par délibération en date du 19 octobre, le conseil municipal a voté à l'unanimité la délibération portant sur les tarifs de location de la salle polyvalente à savoir 500 euros pour les masserots et 100 euros pour les associations en cas de location pour manifestation autre qu'activités régulières et annuelles.

La salle polyvalente peut être louée les week-ends aux Masserots ou aux associations qui en font la demande. Les tarifs de location et de caution sont soumis à l'avis du conseil municipal pour être ajustés en fonction des coûts et des travaux d'entretien.

Les tarifs actuels 100 € pour les associations et 500 € pour les particuliers ont été revalorisés en 2022.

Soucieux de permettre aux associations de rebondir financièrement suite à l'épisode Covid et dans le but de les soutenir, il est proposé de prêter gratuitement la salle à ces dites associations. Les conditions de locations aux particuliers résidant sur la commune restent inchangées.

Après exposé de Mme DEGUEURCE,

Vu les délibérations en date du 30 juillet 2004, du 20 juin 2014, du 5 septembre 2016 et du 19 octobre 2022 relatives aux conditions et aux tarifs de location de la salle polyvalente,

Considérant qu'il y a lieu de revoir les tarifs en matière de location aux associations, le conseil municipal décide de fixer, à compter du 30 novembre 2022 les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

Associations communales : gratuité dans la limite des disponibilités

Caution : 200 € (deux cents euros)

Habitants de Massieux : inchangé 500 € (cinq cents euros)

Caution : 1 000 € (mille euros)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition. »

Bulletin municipal

Mme DEGUEURCE informe le conseil municipal qu'il est en cours d'élaboration. Les articles sont à rendre avant le 20/12/2022.

CCAS : réunion et repas de Noël

Mme DEGUEURCE informe le conseil de l'attribution exceptionnelle d'un bon alimentaire d'un montant de 100 € à un masserot en difficulté financière. Elle indique au conseil qu'elle reçoit de plus en plus de demandes d'aides.

Distribution des colis de Noël

Mme DEGUEURCE rappelle le repas des anciens ce samedi à la salle polyvalente.

134 personnes sont prévues au repas des anciens.

Mme DEGUEURCE rappelle que la distribution des colis aura lieu le 17/12 à partir de 9h.

Elle précise qu'il y a 400 personnes de plus de 70 ans sur la commune.

Calendrier des animations

Mme DEGUEURCE informe le conseil municipal sur le calendrier des manifestations à venir :

03/12 à 13h30 en partenariat avec Prenons Racine, la SEMCODA et la mairie : Plantation de la mini forêt en présence des écoles et des élus. Missions de journaliste pour deux classes (CM1 et CM2). Aide à l'atelier écriture par Mme DEGUEURCE et Mme MEUNIER CŒUR. Elle précise : 3 arbres par m², une trentaine d'espèces d'arbres. Plantation en deux temps : 03/12 après-midi et le 10/12 matin.

03/12 à 18 h AG du comité des fêtes de Massieux. Mme DEGUEURCE rappelle la composition du bureau. Il a été créé en 2010, une convention lie la mairie : 3 élus, 3 membres d'association et 3 masserots. M. MALLETON accepte de remplacer Mme BEAUDOIN, démissionnaire du conseil municipal et l'ayant remplacé au conseil.

04/12 Repas des anciens, les conseillers sont invités à y participer.

17/12 Distribution des colis de Noël.

09/12 Fête des lumières par le sou des mômes.

07/01 Vœux du Maire à 15 h à la salle polyvalente.

Des animations sont prévues sur le marché sur décembre.

Conseil d'école du 20 octobre 2022

Mme DEGUEURCE indique que la nouvelle équipe est très motivée.

Les parents d'élèves sont inquiets concernant le manque d'heures des AESH (Accompagnement des Enfants en Situation de Handicap) : les besoins sont de 87 h, actuellement seulement 48 h. Tous les besoins ne sont pas couverts car pas de candidats.

Les enseignants remercient la Mairie pour les ATSEM : 3 classes ½ de maternelle pour 3 ATSEM ½.

Les projets de classe sont nombreux : interventions autour de l'eau, du développement durable, le traitement des déchets, la pollution plastique, le harcèlement (intervention de la gendarmerie). Des sorties en plein air sont prévues comme la piscine, le vélo, les murs d'escalade. Sortie découverte dans le Massif central sur 2 jours. Le sou des mômes finance une grande partie de ces projets.

Un goûter a été organisé à la salle polyvalente par le SOU en partenariat avec OIKA OIKA, cela a été un succès.

COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES RESEAUX ET DES BATIMENTS

Chemin des Varennes

Le Maire informe le conseil qu'une réfection de la chaussée au contact des bordures est en cours par l'entreprise ROGER MARTIN, en accord avec Parcieux.

Le Maire informe le conseil que nous rencontrons des difficultés pour l'alimentation des feux tricolores. Il donne la parole à Mme GREGOIRE, la DGS, qui explique au conseil que le dossier transite depuis quelques mois entre EDF et ENEDIS, ce dernier abandonnant systématiquement notre demande faite par le biais d'EDF sans nous en informer. Elle tiendra informé le conseil de la suite.

Route de Reyrieux : RD4F

Le Maire informe le conseil de la création d'une écluse temporaire devant le 400 (zone rétrécie) qui permettra aux habitants de pouvoir sortir de manière plus sécurisée. Il indique également la création d'un passage protégé de 1 m50 à l'est et 0m50 à l'ouest signalé par des balises J 11 et des panneaux zones 30 km/h et écluses avec priorité aux véhicules se rendant vers le Sud (Bascule-Genay)

Il rappelle le problème posé par le bâtiment situé au n° 400 avec la chute d'une bande de rive. Un arrêté de péril a été émis. Un expert a été nommé par le tribunal. On attend que le riverain propriétaire réponde et fasse effectuer les réparations d'urgence.

Dans le cadre du projet de réaménagement de la RD4F, le Maire indique qu'il a besoin de l'avis du conseil pour décider si enfouissement ou pas des réseaux. Il informe le conseil du coût pour l'enfouissement des réseaux : coût 300 000 €. La dépense prévisionnelle pour le réaménagement serait de 1 million d'euros hors subvention. Sécurité et esthétique.

L'ensemble du conseil est pour l'enfouissement sauf Mme DEGUEURCE qui s'abstient.

Des devis actualisés seront demandés pour essayer de diminuer le coût en demandant une tranchée unique.

Un contact devra être pris avec le Département pour la réfection de l'enrobé de la route.

M. HENRY évoque certaines problématiques concernant des riverains qui déversent leurs eaux pluviales sur la voirie.

Route de Civrieux

Le Maire informe le conseil de la réfection de la tranchée ENEDIS (enfouissement ligne HT) est en cours de comblement. L'enrobé devrait être "confectionné d'ici à la fin de cette semaine

Route de la Genetière

Le Maire informe le conseil qu'ENEDIS a refait son réseau (connexions) en amont et en aval de l'armoire de répartition située dans le mur de la propriété ex ISSALY. La réfection de l'enrobé chemin privé et passage situés au nord de la propriété Meyrel est en cours.

Pour les parties en béton désactivé qui ont subi des dommages, elles seront refaites par plaques partant du principe que toute plaque même partiellement abimée par les travaux sera refaite en totalité.

Tennis

Le Maire informe le conseil que le club house est inondé dès qu'il pleut, après étude il s'avère qu'il faut refaire entièrement l'évacuation des eaux pluviales et eaux usées. Les WC seront raccordés au réseau des eaux usées existant où l'évier est déjà raccordé. Les travaux sont urgents.

COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AUCHAN : avis pour dérogation temporaire au repos dominical (2023)

Après exposé de Mme CHAMBOST et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

▪ **Délibération :**

« Madame CHAMBOST, adjointe aux finances, expose la demande d'Auchan Supermarché sis 14 Avenue Lavoisier à Massieux d'accorder une dérogation temporaire au repos dominical sur l'ensemble de la journée portant sur 3 dimanches sur l'année 2023 selon l'article L. 3132-26, al. 1 du Code du travail.

Il s'agit des dimanches suivants :

- 17/12/2023
- 24/12/2023
- 31/12/2023

Pour rappel, lorsque la demande porte sur + de 5 dimanches par an avec un maximum de 12, la délibération de la CCDSV est requise en sus de l'avis du Conseil municipal.

Le Maire soumet cette demande au Conseil municipal pour avis avant prise de l'arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 15 voix pour, 1 voix contre (Mme MEUNIER CŒUR) et 1 abstention (M. HENRY)

➤ ÉMET un avis favorable sur cette demande de dérogation temporaire au repos dominical sur l'ensemble de la journée pour 3 dimanches. »

ALDI : avis pour dérogation temporaire au repos dominical (2022)

Après exposé de Mme CHAMBOST et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

▪ **Délibération :**

« Madame CHAMBOST, adjointe aux finances, expose la demande d'ALDI sis 1 Avenue Lavoisier à Massieux d'accorder une dérogation temporaire au repos dominical sur l'ensemble de la journée portant sur 1 dimanche sur l'année 2022 selon l'article L. 3132-26, al. 1 du Code du travail.

Il s'agit du dimanche suivant :

- 18/12/2022

Pour rappel, lorsque la demande porte sur + de 5 dimanches par an avec un maximum de 12, la délibération de la CCDSV est requise en sus de l'avis du Conseil municipal.

Le Maire soumet cette demande au Conseil municipal pour avis avant prise de l'arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 15 voix pour, 1 voix contre (Mme MEUNIER CŒUR) et 1 abstention (M. HENRY)

➤ ÉMET un avis favorable sur cette demande de dérogation temporaire au repos dominical sur l'ensemble de la journée pour 1 dimanche. »

ALDI : avis pour dérogation temporaire au repos dominical (2023)

Après exposé de Mme CHAMBOST et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

▪ **Délibération :**

« Madame CHAMBOST, adjointe aux finances, expose la demande d'ALDI sis 1 Avenue Lavoisier à Massieux d'accorder une dérogation temporaire au repos dominical sur l'ensemble de la journée portant sur 5 dimanches sur l'année 2023 selon l'article L. 3132-26, al. 1 du Code du travail.

Il s'agit des dimanches suivants :

- 3/12/2023
- 10/12/2023
- 17/12/2023
- 24/12/2023
- 31/12/2023

Pour rappel, lorsque la demande porte sur + de 5 dimanches par an avec un maximum de 12, la délibération de la CCDSV est requise en sus de l'avis du Conseil municipal.

Le Maire soumet cette demande au Conseil municipal pour avis avant prise de l'arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 15 voix pour, 1 voix contre (Mme MEUNIER CŒUR) et 1 abstention (M. HENRY)

➤ ÉMET un avis favorable sur cette demande de dérogation temporaire au repos dominical sur l'ensemble de la journée pour 5 dimanches. »

Droit de branchement électrique Marché

Après exposé de Mme CHAMBOST et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

▪ **Délibération :**

« Madame Muriel CHAMBOST, adjointe aux finances, propose de fixer le tarif de branchement électrique pour les professionnels dont leur activité nécessite l'électricité durant leur présence sur le marché hebdomadaire de la commune à **1,50 € par commerçant, par marché et par jour.**

Un justificatif du paiement sera délivré par la commune.

Le Maire soumet cette délibération au Conseil municipal pour vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote un tarif de 1,50 € par commerçant, par marché, par jour. »

Décision Modificative n° 1 : intégration des frais d'insertion suivis de réalisation

Après exposé de Mme CHAMBOST et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

▪ **Délibération :**

« En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu d'intégrer aux travaux ou aux acquisitions qui leur sont liés, les frais d'études et d'insertion dans les journaux d'annonces légales. Le respect de ce schéma comptable permet en outre de transférer ces charges dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA.

Ainsi les frais d'insertion (compte 2033) sont virés au compte d'immobilisation corporelle (compte 21) ou au compte d'immobilisation en cours (compte 23) par opération d'ordre budgétaire, lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés sont entrepris ou lorsque les acquisitions sont effectives.

A ce titre, elles deviennent des dépenses accessoires à la réalisation d'immobilisations, donnant lieu à attribution du FCTVA, au même titre que les dépenses de travaux.

Le montant total des frais d'insertions suivis de réalisation des travaux est de :
888.26 € pour le compte 2033.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
2151(041) : réseaux de voirie	888.26 €	2033 (041) : frais d'insertion	888.26 €
Total dépenses	888.26 €	Total recettes	888.26 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2022, relative aux écritures d'ordre budgétaire pour les frais d'insertion suivis de réalisation. »

Arrêté comptable

Mme CHAMBOST informe le conseil qu'un arrêté a été pris afin de combler FPIC, transfert. C'est un jeu d'écriture.

Animations sur le marché

Mme CHAMBOST détaille les animations :

20/11 animation proposée : le marché s'attaque aux déchets

A venir : ces dimanches 4-11 et 18 décembre ateliers pour création de décorations de Noël

11/12 animation par le sou des mêmes avec vente d'huîtres et vin chaud

18/12 peut-être une surprise

Le marché se déroulera les vendredis 23/12 et 30/12 de 16h à 19h30 (au lieu des dimanches 25/12 et 1^{er}/01/2023).

A partir de janvier la bibliothèque ouvrira un dimanche matin par mois.

Point sur les engagements d'investissement

Mme CHAMBOST informe le conseil municipal de l'engagement pour 21 500 € d'investissement : 3 coussins lyonnais route de Civrieux, 12 arbres

Groupe de travail « éclairage public » : retour sur la réunion du 26/11/2022

Mme CHAMBOST laisse la parole à M. ROYER. Il indique que les masserots qui avaient envoyés un mail sur le sujet ont été associés, 5 au total. Projet de basculer en full led l'intégralité de notre EP. Chiffrage attendu du SIEA pour le remplacement des 540 candélabres. Coût prévisionnel : environ 350 000 €.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DU TRANSPORT, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ

BHNS : étude de la Région sur l'implantation des gares

M. ROYER évoque la réflexion de la Région sur une éventuelle délocalisation de la gare de Parcieux/Massieux pour des raisons d'accessibilité.

Le Maire indique que désormais la date serait 2027

Le Maire évoque l'annonce du président de la République concernant le développement de RER dans les 10 plus grandes villes.

Le Maire pense qu'on va rester sur le projet initial d'implantation des gares.

Le Maire précise que la Région a 7 ha de terrains à désartificialiser pour le transformer en terrain agricole en zone urbaine, pour la zone vélo. Cela représentera un coût supplémentaire.

Rappel du coût du projet 160 millions d'euros.

Le Maire indique que les petites communes de la Métropole ne sont pas prises en compte par la Région.

M. ROYER informe le conseil municipal de la présentation de notre système de vidéosurveillance au groupement de gendarmerie de Trévoux mercredi prochain à 17 h dans les locaux de la police municipale.

COMMISSION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DU CIMETIÈRE

Mini forêt : plantation les 2 et 10 décembre 2022

Mme MEUNIER CŒUR ne revient pas dessus puisqu'évoqué lors de la commission

Cimetière

M. RICHARD-VITTON indique que le cimetière est bien entretenu.

Mme MEUNIER CŒUR informe que la rédaction du règlement est en cours.

Elle informe le conseil municipal qu'une réflexion est en cours sur le tri, il sera revu et il faudra prévoir d'ouvrir un point où les déchets végétaux seront collectés.

Elle évoque le carré nature.

Sollicitation d'un collectif pour la création d'un « Pump track »

Mme MEUNIER CŒUR informe le conseil qu'un collectif de parents et d'enfants a présenté un projet de création d'un Pump track.

Deux possibilités de terrains sont évoquées.

DIVERS

Comptes-rendus réunions syndicats de la part des délégués

Syndicat des eaux : Mme GUILLOT évoque le RPQS du 26/09/2022, un résumé sera envoyé aux membres du conseil municipal.

La date du prochain conseil est fixée au 21 décembre 2022 à 20 h si nécessité sinon le
25/01/2023 à 20 h

La séance est levée à 22 h 30.